

DU NEUF SOUS LE SOLEIL



CONSOMMER SOI-MÊME SA PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE « MAISON », LA REVENDRE SUR PLACE AUX LOCATAIRES, ALIMENTER LES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE... DEPUIS 2015, C'EST POSSIBLE. ET C'EST RENTABLE.

Geneviève Zuber – ge.zuber@gmail.com
Journaliste

Les installations solaires photovoltaïques se multiplient sur les toits. Mais que devient ce courant? Jusqu'à il y a peu, il était injecté dans le réseau qui le rachetait. Mais désormais, les producteurs peuvent aussi l'utiliser directement dans leur immeuble, que ce soit une villa, une PPE, un locatif, une industrie, ou des bureaux. En effet, la nouvelle législation fédérale en vigueur depuis 2015 veut booster l'autoconsommation des bâtiments, c'est-à-dire la production et la consommation sur place, sans passer par le réseau, le but étant d'encourager les énergies renouvelables pour réduire la dépendance au nucléaire et aux énergies fossiles, de même que ménager le climat.

Une opération financièrement intéressante

Pour l'auto-consommateur, l'opération s'avère rentable. Quelques indicateurs valaisans le prouvent: le coût d'investissement des installations photovoltaïques ayant fortement baissé, le prix de revient de la production

« maison » se situe actuellement entre 10 et 15 ct./kWh (sans prendre en compte la subvention fédérale couvrant 30 % de l'investissement pour les petites installations). Alors que les sociétés distributrices reprennent cette production à environ 7 ct., elles vendent elles-mêmes du courant entre 15 et 22 ct. On comprend dès lors l'intérêt qu'il y a à auto-consommer, qu'on utilise cette énergie pour ses propres besoins, ou qu'on la propose en vente directe aux habitants de l'immeuble, en l'offrant à des tarifs alignés sur ceux du réseau pour être concurrentiel.

Réalisations pionnières

L'ère de l'autoconsommation n'en est encore qu'à ses débuts. Parmi les pionniers, Christian Zufferey: comme président de Chippis, il a inauguré une collocation protégée pour les seniors (Domino), fonctionnant selon les règles de l'autoconsommation. Ce sera aussi le cas de cinq immeubles locatifs que la caisse de pensions Prévoyance Santé Valais construit à St-Léonard. Christian Zufferey, son directeur, estime que « c'est financièrement une bonne affaire pour la PRESV. Quant aux locataires, ils seront sans doute contents de pouvoir consommer, pour le même prix, un courant « transparent », local et sans trace de nucléaire, car les mentalités sont en pleine évolution dans ce domaine. » Un souci toutefois: « Espérons que les sociétés gestionnaires de réseau, avec lesquelles nous devons négocier les nouveaux contrats découlant de l'autoconsommation, s'ouvrent à ce modèle d'avenir (ndlr.: avec la concurrence de l'autoconsommation, ces sociétés vendent moins de courant). Nous n'avons pas encore de recul, car la loi est nouvelle, mais j'y crois. »



Les bâtiments locatifs PRESV à St-Léonard (40 logements) seront achevés à la fin du printemps 2017. – © Bureau d'architecte Papon à Sierre

En savoir plus: Chambre immobilière du Valais - www.civ.ch